

**Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre
des Députés**

Luxembourg, le 24 février 2026

Concerne : Interpellation

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 88 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite interpellier le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au sujet des violences à l'école.

Les signalements provenant des écoles et plusieurs situations récemment médiatisées montrent que plusieurs établissements font face à des faits de violence et à des troubles du comportement récurrents qui déstabilisent durablement la classe, mettent en difficulté les équipes et créent un sentiment d'insécurité chez les élèves et les parents. Ces cas révèlent surtout un problème de capacité de réponse. Lorsque l'encadrement spécialisé n'est pas mobilisé assez vite, la situation se prolonge, se durcit et finit par devenir très difficile à maîtriser de façon que l'apprentissage de toute la classe s'en trouve affectée et l'élève en grande difficulté ne bénéficie pas d'une prise en charge adaptée.

Il est donc indispensable de garantir, d'une part, la sécurité et la continuité pédagogique pour l'ensemble des élèves et de leurs enseignants, d'autre part, une intervention rapide, proportionnée et professionnelle pour les élèves présentant des besoins spécifiques ou des troubles du comportement, afin d'éviter l'escalade, la détérioration des conditions de travail des enseignants et la perte de confiance des familles.

Dans le cadre de cette interpellation, je souhaite aborder, entre autres, les sujets suivants :

- l'état des lieux et les données disponibles sur l'évolution et la typologie des violences ;
- le renforcement rapide du personnel professionnel au contact du terrain (éducateurs, psychologues, médiateurs, enseignants spécialisés et autres professionnels psycho-sociaux) ;
- la réduction des délais d'attente pour la prise en charge effective des élèves à besoins spécifiques ;

- les protocoles et solutions lorsqu'un élève perturbe gravement et de manière répétée la dynamique d'une classe, en garantissant à la fois la sécurité, la continuité pédagogique et un accompagnement approprié ;
- la gouvernance et la possibilité de prévoir une plus grande autonomie des communes afin de décider plus vite et d'organiser des réponses de terrain, dans un cadre national garantissant la protection de l'enfant et l'égalité d'accès aux dispositifs.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Paul Galles

Député

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Paul Galles', with a stylized flourish at the end.